

buèrent sans doute largement à cette dépense, comme ils y étaient tenus par l'article 25 de la charte de privilèges. Je renvoie au livre de M. Desevelinges (1) pour les détails de la lutte qu'eut alors à soutenir Charlieu contre les Anglais.

Quand l'ordre fut un peu revenu, en 1367 (2), le procureur du roi fit un procès aux habitants au sujet de la démolition du château, qui n'avait sans doute été consentie qu'à la condition qu'on le remplacerait par une autre maison dans la ville. « Il y eut traité, dit M. Desevelinges (p. 158), et les bourgeois achetèrent une maison du prix de 350 francs d'or. Le roi Charles V homologua ce traité par lettres du mois d'août 1367. Cette maison servit, comme autrefois le château, si je ne me trompe, à l'exercice de la justice royale. Elle contenait sans doute l'auditoire, le greffe, et peut-être le logement des magistrats. L'introduction dans l'intérieur de la ville du châtelain royal, qui résidait autrefois en dehors, envenima les contestations déjà très-vives entre lui et le prieur, au sujet de l'étendue et des attributions respectives des justices royale et seigneuriale, comme on le verra en son lieu. » M. Desevelinges raconte en effet plus loin (p. 246 à 252) en détail les diverses circonstances de ce combat de procureurs.

Après la guerre des Anglais, qui occupa une partie du XIV<sup>e</sup> siècle et tout le commencement du XV<sup>e</sup>, et valut à Jeanne Darc les honneurs du bûcher (le 30 mai 1431), vint la guerre dite des *Bourguignons*, plus fatale encore, s'il est possible, car c'était une guerre civile, tandis que l'autre était une guerre étrangère. Contre les Anglais, tout ce qui avait le cœur français était uni; contre les Bourguignons, qui étaient aussi des Français, le pays était divisé. C'est ce que prouve très-bien M. Desevelinges dans

(1) Ibid., p. 155 à 158.

(2) Ce n'est pas en 1397, comme on l'a imprimé par erreur dans le livre de M. Desevelinges, mais en 1377 qu'eut lieu la bataille qui délivra nos contrées des Anglais. Voyez mon *Hist. du Forez*, t. II, p. 4 et 5. Les peccadilles que je relève en passant dans le livre de M. Desevelinges lui prouveront l'intérêt avec lequel je l'ai lu.